



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 8 juin 2020 à 19 h 20, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

**SONT PRÉSENTS PAR VOIE DE WEB CONFÉRENCE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :**

Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert  
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M<sup>e</sup> Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents physiquement ou identifiés individuellement par voie téléphonique forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisées à prendre part aux débats, à délibérer et à voter en transmettant leurs intentions à la directrice générale qui assure le suivi avec les membres du conseil assistant par voie téléphonique et communique leurs positions au Maire, monsieur Michel Plourde.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur les sites Facebook de la Ville de Danville et de Canal Info +. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

**MOT D'OUVERTURE**

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

**BONS COUPS DU MOIS:**

Monsieur le Maire, Michel Plourde, fait état de son coup de cœur du mois. Il aimerait saluer madame Lucie Houle et monsieur Bernard Laroche qui depuis plusieurs années ont rénové plusieurs maisons sur le territoire de la Ville de Danville tout en prenant soin de rénover dans le respect et la conservation du patrimoine.

Nous sommes conscients que d'autres citoyens en font de même et nous les remercions.

179-2020

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé :




No de résolution  
ou annotation

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :

- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2.0 PROCÈS-VERBAUX  
2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 2020 **Annexe 2.1**
- 3.0 ADMINISTRATION FINANCE  
3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 8 juin 2020 **Annexe 3.1**  
3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 8 juin 2020 **Annexe 3.2**  
3.3 FDT – Reddition de compte – Projets divers – Acceptation **Annexe 3.3**  
3.4 Vente pour taxes 2016 – Correction comptable – Autorisation **Annexe 3.5**  
3.5 TECQ 2014-2018 – Reddition de compte – Acceptation **Annexe 3.5**  
3.6 États financiers – Mandat de soutien – Autorisation  
3.7 Taxes municipales – Congé d'intérêts – Prolongation – Décision **Annexe 3.8**  
3.8 Fonds local de développement – Addenda de prolongation – Autorisation de signature **Annexe 3.8**  
3.9 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Soutien spécial – Été 2020 – Information **Annexe 3.9**
- 4.0 ADMINISTRATION DIVERS  
4.1 Croix Rouge Canadienne – Renouvellement 2020-2021- Autorisation **Annexe 4.1**  
4.2 Guide des matières résiduelles – Nouvelle édition - Autorisation **Annexe 4.2**  
4.3 Politique culturelle – Octroi d'aide financière **Annexe 4.3**  
4.4 Parc Smith – Colonne Morris – Partenariat - Autorisation **Annexe 4.4**  
4.5 Conteneurs pour plastiques agricoles – Achat – Autorisation **Annexe 4.5**  
4.6 Concours fleuris – Lancement **Annexe 4.6**  
4.7 Alliance Magnésium – Comité de citoyens – Désignation des représentants de la ville  
4.8 Écocentre d'Asbestos – Entente de service – Autorisation de signature **Annexe 4.8**  
4.9 Fonds pour l'accessibilité – Demande pour ascenseur et adaptation des salles de bains **Annexe 4.9**
- 5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES  
5.1 Horaire d'été et COVID – Acceptation **Annexe 5.1**
- QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)
- 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU  
6.1 Garage municipal – Modification des plans et devis – Mandat  
6.2 MTQ – Demande d'étude – Circulation Alliance Magnésium et Chemin Noble  
6.3 Chutes Castelbar – Annonce de surveillance et d'émission de constats d'infraction  
6.4 Liste des interventions souhaitées auprès du ministère des Transports – Adoption **Annexe 6.4**  
6.5 Projet Eddynet – Branchement – Offre de service – Ingénieurs – Acceptation **Annexe 6.5**
- 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS  
7.1 Lot 4 079 252 – Dérogation mineure – Implantation de la résidence **Annexe 7.1**  
7.2 Lot 4 077 826 – Hauteur du garage complémentaire isolée **Annexe 7.2**  
7.3 Lot 4 835 514 – Dérogation mineure – Agrandissement sur pieux de plus de 20 % **Annexe 7.3**  
7.4 Lot 4 077 556 – PIIA – Changement de revêtement extérieur **Annexe 7.4**  
7.5 Lot 6 284 614 – Gaétan Drouin – Vente d'une partie de terrain – Autorisation **Annexe 7.5**  
7.6 Règlement numéro 210-2020 autorisant les poules urbaines – Avis de motion  
7.7 Règlement numéro 211-2020 relatif à la gestion des chats – Avis de motion
- 8.0 SERVICE INCENDIE  
8.1 Rapport du mois de mai 2020 **Annexe 8.1**  
8.2 ~~Entente intermunicipale – Autorisation de renouvellement (reporté)~~ **Annexe 8.2**
- 9.0 DEMANDES DIVERSES  
9.1 The record – Publication spéciale – Bal de finissants  
9.2 The Record et Les actualités – Fête du Canada – Publication  
9.3 Les actualités – St-Jean-Baptiste – Publication  
9.4 Symposium des Arts de Danville – Annulation de l'édition et demande d'appui **Annexe 9.4**
- QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)
- 10.0 CORRESPONDANCE  
10.1 SPAA – Suivi de services – Janvier à avril 2020 – Dépôt **Annexe 10.1**  
10.2 Sûreté du Québec – Lettre de report des échéances **Annexe 10.2**  
10.3 Consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré de l'Estrie – Avis

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>10.4 Santé publique – Lettre de reprise graduelle des activités <b>Annexe 10.3</b>  10.5 Santé publique – Lettre camps de jour <b>Annexe 10.4</b>  10.6 CAMF – Séance virtuelles de partage intermunicipal <b>Annexe 10.5</b>  10.7 Réseau Biblio – Rapport annuel 2019-2020 – Dépôt <b>Annexe 10.6</b>  10.8 Bibliothèque de Danville – Rapport annuel 2019 – Dépôt <b>Annexe 10.7</b>  10.9 JP Cadrin – Reprise des visites de propriétés – Information <b>Annexe 10.8</b>  10.10 Déconfinement dans l'industrie touristique – Information <b>Annexe 10.9</b>  10.11 Tourisme Cantons de l'Est – Financement relance touristique – Information <b>Annexe 10.10</b>  <b>Annexe 10.11</b>  10.12 MRC des Sources – Résumé de la séance du 27 mai 2020 <b>Annexe 10.12</b></p> <p>11.0 <u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u>  11.1 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne - Mai 2020 <b>Annexe 11.1</b>  11.2 Rapport de madame Ginette Pinard – Mai 2020 <b>Annexe 11.2</b>  11.3 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche – Mai 2020 <b>Annexe 11.3</b>  11.4 Rapport de monsieur Simon Chênevert – Mai 2020 <b>Annexe 11.4</b>  11.5 Rapport de monsieur Daniel Pitre – Mai 2020 <b>Annexe 11.5</b></p> <p>12.0 <u>VARIA</u></p> <p>13.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u>  13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 29 juin 2020 à 19 heures</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u></p> <p><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></b></p>
	<p><b>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 2020</b></p> <p>Ce point est reporté à la prochaine séance.</p>
	<p><b>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</b></p>
<p><b>180-2020</b></p>	<p><b>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 8 juin 2020</b></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard;  Appuyée par monsieur Simon Chênevert,  <b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 277 857.49 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>181-2020</b></p>	<p><b>3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 8 juin 2020</b></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 8 juin 2020 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche;  Appuyée par madame Nathalie Boissé,  <b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 8 juin 2020 telle que soumise au montant de 225 977.11 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p><b><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></b></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 8 juin 2020.</p> <p>_____</p> <p>Josée Vendette, secrétaire-trésorière</p>



No de résolution  
ou annotation

**182-2020**

### **3.3 FDT – Reddition de compte – Projets divers - Acceptation**

CONSIDÉRANT le projet de reddition de compte déposé par la direction générale pour les dossiers du fonds de développement du territoire des années 2015 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE par cette reddition de compte, la Ville de Danville percevra une somme de 17 103.50 \$;

CONSIDÉRANT QUE les projets concernés par cette reddition de compte sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé;  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la reddition de compte présentée;

D'AUTORISER la direction générale à déposer ladite reddition de compte à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

**183-2020**

### **3.4 Vente pour taxes 2016 – Correction comptable - Autorisation**

CONSIDÉRANT la vente pour non-paiement des taxes foncières tenue dans certains dossiers en 2016;

CONSIDÉRANT QUE les jugements sur les états de collocation ont été prononcés en 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces jugements des ajustements comptables doivent être réalisés afin de rétablir la réalité qui aurait dû apparaître aux livres de la Ville de Danville à l'égard de ces dossiers;

CONSIDÉRANT QUE les jugements sur les états de collocation rétablissent l'état des dossiers à la date de la vente, soit le 11 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les montants dus à la date de la vente n'ont jamais été isolés et qu'ils portent intérêts depuis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les correctifs comptables requis pour finaliser les dossiers concernés par la vente pour non-paiement des taxes du 11 août 2016.

ADOPTÉE

**184-2020**

### **3.5 TECQ 2014-2018 – Reddition de compte – Acceptation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.


CONSIDÉRANT la reddition de compte établie par la direction générale en fonction de la programmation acceptée;


EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU


QUE la Ville de Danville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Danville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville de Danville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.</p> <p>QUE la Ville de Danville confirme l'atteinte du seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.</p> <p>QUE la Ville de Danville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.</p> <p>QUE la Ville de Danville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. La programmation de travaux est jointe en annexe au présent procès-verbal pour valoir comme si récitée au long.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>185-2020</b></p>	<p><b>3.6 États financiers – Mandat de soutien – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT la préparation des états financiers 2018 et 2019 en cours;</p> <p>CONSIDÉRANT les correctifs importants devant être apportés pour pouvoir se conformer aux règles comptables municipales édictées par le MAMH;</p> <p>CONSIDÉRANT le forage de chacune des transactions requis pour pouvoir reclasser les revenus et dépenses dans les bons postes budgétaires;</p> <p>CONSIDÉRANT le travail à accomplir et les validations requises;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition de service déposée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à requérir les services de madame Lyne Provencher, pour finaliser lesdits états financiers.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>186-2020</b></p>	<p><b>3.7 Taxes municipales – Congé d'intérêts – Prolongation – Décision</b></p> <p>CONSIDÉRANT le congé d'intérêts décrété par le conseil municipal lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 18 mars 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce congé d'intérêts a été décrété en raison des mesures décrétées dans le cadre de la pandémie Covid-19;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE bien que l'économie reparte tranquillement, les citoyens demeurent très affectés financièrement par les mesures d'urgences décrétées;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil désire alléger le fardeau fiscal de ses citoyens;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PROLONGER le congé d'intérêts sur les comptes de taxes pour la période du 1er juillet 2020 au 31 août 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>187-2020</b></p>	<p><b>3.8 Fonds local de développement – Addenda de prolongation – Autorisation de signature</b></p> <p>CONSIDÉRANT les mesures décrétées dans le cadre de la pandémie COVID-19;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les échéanciers des projets déposés dans le cadre du Fond local de développement de la Ville de Danville seront inévitablement retardés;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avenant proposé par la MRC des Sources accordant un délai additionnel pour compléter les dossiers;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet d'avenant proposé;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la signature de l'avenant pour et au nom de la Ville de Danville par le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>3.9 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Soutien spécial – Été 2020 – Information</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a déposé une demande de soutien spécial aux services de camps de jour de la Ville de Danville auprès de Conseil Sport Loisir de l'Estrie. Cette demande permettra à la Ville de Danville de recevoir une aide financière de 750 \$.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</b></p>
<p>188-2020</p>	<p><b>4.1 Croix-Rouge canadienne – Renouvellement 2020-2021 - Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'entente pour la prestation de services aux sinistrés intervenue entre la Ville de Danville et la Croix-Rouge canadienne prendra fin à la fin mai 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement reçue pour la période de juin 2020 à mai 2021 au montant de 651.61 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RENOUVELER l'entente pour la prestation de services aux sinistrés pour la période de juin 2020 à mai 2021 suivant la proposition reçue.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>189-2020</p>	<p><b>4.2 Guide des matières résiduelles – Nouvelle édition - Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT la popularité du Guide sur les matières résiduelles élaboré par la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de le mettre à jour et de procéder à sa réimpression;</p> <p>CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la réimpression du guide;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la mise à jour sera effectuée à l'interne;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la réimpression de 500 exemplaires au coût de 1 567 \$, taxes incluses, du Guide sur les matières résiduelles auprès d'Impression des Sources.</p> <p>DE PAYER cette dépense à même la réserve financière de matières résiduelles.</p> <p>DE PRODUIRE, en sus de cette impression, un certain nombre d'exemplaires en anglais.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>190-2020</p>	<p><b>4.3 Politique culturelle – Octroi d'aide financière</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'appel de projets effectués dans le cadre de la Politique culturelle de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les cinq projets reçus;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE quatre projets sont recevables;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière déposées dans le cadre de ces quatre projets totalisent une somme de 6 597 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'aide financière disponible en vertu de la politique culturelle est de 4 000 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de traiter séparément le projet déposé par le Collectif d'artistes en arts visuels de Danville parrainé par Ravir;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'OCTROYER une aide financière en provenance de la réserve dédiée à la Politique culturelle de la Ville de Danville aux projets suivants, le tout pour autant que les projets se réalisent dans le contexte des mesures instaurées en raison de la pandémie Covid-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Théâtre sans Fils - Festival du manoir 1 000 \$</li> <li>• Effet V - 19 degrés de séparation 1 500 \$</li> <li>• Danville Histoire Culture et société - Panneaux patrimoine Bâti 775 \$</li> </ul> <p>DE TRAITER à part le projet du Collectif d'artistes en arts visuels de Danville parrainé par Ravir puisque la Ville utilisera des fonds autres pour son traitement.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale, madame Josée Vendette, à signer les ententes de financement à intervenir avec chacun des organismes.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>191-2020</p>	<p><b>4.4 Parc Smith – Colonne Morris – Partenariat – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'appel de projets effectué dans le cadre de la Politique culturelle de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet déposé par le Collectif d'artistes en arts visuels de Danville parrainé par Ravir pour l'installation d'une colonne Morris ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville avait prévu à son budget des sommes pour l'installation d'une colonne Morris;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de dédier ces sommes à ce projet;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une somme de 403 \$ en provenance de la réserve de la Politique culturelle de la Ville de Danville peut-être consacrée à ce projet;</p> <p>CONSIDÉRANT la somme de 2 597 \$ disponible dans le cadre du projet Cœur Villageois;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'OCTROYER une aide financière de 403 \$ en provenance de la réserve dédiée à la Politique culturelle de la Ville de Danville au projet du Collectif d'artistes en arts visuels de Danville le tout pour autant que les projets se réalisent dans le contexte des mesures instaurées en raison de la pandémie Covid-19.</p> <p>D'OCTROYER audit organisme une aide financière de 2 597 \$ en provenance du budget Cœur Villageois à ce projet.</p> <p>D'ÉMETTRE le chèque à l'ordre de RAVIR qui parraine cet organisme non officiellement constitué en date des présentes;</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale, madame Josée Vendette, à signer l'entente de financement à intervenir avec RAVIR pour et au nom du Collectif d'artistes en arts visuels de Danville.</p> <p>DE COLLABORER à l'installation de ladite colonne Morris à titre de contribution de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>192-2020</p>	<p><b>4.5 Conteneurs pour plastiques agricoles – Achat – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT les demandes de conteneurs pour les plastiques agricoles formulées par nos citoyens;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE malgré les faibles débouchés pour le plastique agricole, la Ville demeure convaincue de la pertinence de collecter séparément les plastiques agricoles;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Gesterra effectue des recherches de débouchés pour cette matière;</p> <p>CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la fourniture et la livraison de conteneurs;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,</p>



No de résolution  
ou annotation

**193-2020**

**IL EST RÉSOLU**

D'AUTORISER l'achat de conteneurs agricoles auprès de Soudure J.M. Chantal Inc., le tout suivant la soumission portant le numéro 13470 du 1<sup>er</sup> juin 2020 au montant de 4 179, 34 \$, taxes incluses, à mêmes les fonds disponibles dans la réserve dédiée aux matières résiduelles.  
**ADOPTÉE**

**4.6 Concours fleuris – Lancement**

CONSIDÉRANT le remplacement de l'adhésion de la Ville de Danville au Programme Les Fleurons du Québec par un concours fleuris sur le territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville d'encourager ses citoyens à embellir leur propriété et le territoire;

CONSIDÉRANT les efforts mis en ce sens par la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
**IL EST RÉSOLU**

D'AUTORISER le lancement d'un concours Fleuris sur le territoire de la Ville de Danville.

D'ENTÉRINER la proposition d'échéancier et le communiqué de presse préparé par l'administration.

D'AUTORISER la remise de trois prix totalisant une somme de 325 \$ pour les catégories établies.

**ADOPTÉE**

**194-2020**

**4.7 Alliance Magnésium – Comité de citoyens – Désignation des représentants de la Ville**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue d'Alliance Magnésium pour désigner un représentant de la Ville de Danville pour siéger au comité des citoyens que la compagnie entend mettre en place;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par madame Nathalie Boissé,  
**IL EST RÉSOLU**

DE DÉSIGNER monsieur Jean-Guy Dionne pour siéger au comité des citoyens d'Alliance Magnésium.

**ADOPTÉE**

**195-2020**

**4.8 Écocentre d'Asbestos- Entente de service – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Ville d'Asbestos permettant à nos citoyens de bénéficier, contre compensation, des services de l'écocentre d'Asbestos;

CONSIDÉRANT les réserves émises par les membres du conseil sur les taux relatifs à certains services;

CONSIDÉRANT QUE des discussions devront être tenues entre les deux municipalités à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est disposée à permettre à ses citoyens de bénéficier des services de base dudit écocentre;

CONSIDÉRANT QU'aucun historique n'existe pour l'une ou l'autre des municipalités rendant difficile la négociation de tarifs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
**IL EST RÉSOLU**


D'AUTORISER les citoyens de la Ville de Danville à utiliser les services de l'Écocentre d'Asbestos sans frais, le temps que les deux municipalités établissent une entente de services officielle.

DE PAYER les frais relatifs à cette utilisation suivant les frais proposés par la Ville d'Asbestos à même la réserve de matières résiduelles de la Ville de Danville.

D'ÉTABLIR un historique d'utilisation pour permettre la négociation d'une entente pour les années postérieures à 2020.

**ADOPTÉE**



 <p>No de résolution ou annotation</p> <p><b>196-2020</b></p>	<p><b>4.9 Fonds pour l'accessibilité – Demande pour l'ascenseur et adaptation de salles de bain</b></p> <p>CONSIDÉRANT le retour du Fonds pour l'accessibilité permettant l'obtention de subvention pouvant atteindre jusqu'à 100 000 \$ pour améliorer l'accessibilité dans les collectivités et les milieux de travail;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville veut doter le centre Mgr Thibault d'un ascenseur pour en faciliter l'accessibilité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des salles de bain doivent également être adaptées;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Ville de Danville, une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité.</p> <p>D'AUTORISER madame Josée Vendette à signer tous les documents requis pour l'obtention de ladite subvention.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</b></p>
<p><b>97-2020</b></p>	<p><b>5.1 Horaire d'été et COVID - Acceptation</b></p> <p>CONSIDÉRANT la convention collective des employés prévoyant l'instauration d'un horaire d'été pour le personnel administratif de la Fête Nationale à la Fête du Travail;</p> <p>CONSIDÉRANT les directives émises par la Santé publique dans le cadre de la pandémie COVID-19;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour les employés administratifs, les règles de distanciation sociale sont faciles à respecter;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour les travaux publics, il serait pertinent de diviser l'équipe en deux groupes et d'instaurer un horaire de quatre jours pour respecter les règles de distanciation sociale et préserver les membres des équipes en cas de contamination;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet d'horaire présenté par la directrice générale et accepté par les employés, notamment par la partie syndicale;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le déploiement des horaires suivants pendant la pandémie.</p> <p>Personnel administratif : horaire régulier et horaire d'été habituel de la Fête Nationale à la Fête du travail.</p> <p>Mécanicien et soudeur : horaire régulier 40 heures par semaine</p> <p>Employés des travaux publics;</p> <p>Horaire équipe A : 6h 30 à 16 h Lundi au jeudi Horaire équipe B : 7h à 16h30 Mardi au vendredi.</p> <p>Ces équipes travailleront sur un horaire de 36 heures mais pourront être requis de travailler jusqu'à concurrence de 40 heures sans temps supplémentaire. Conformément à la directive émise par le Gouvernement du Québec à l'intention des municipalités, la rémunération hebdomadaire demeure la même.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Un citoyen demande si la rue Daniel-Johnson sera réparée sous peu? La directrice générale informe la population que la rue sera fermée à compter du 9 juin 2020 pour permettre la réfection de la chaussée abimée sur cette artère.</p> <p>Un détour est prévu par les rues du Collège et Hamilton puisqu'un regard sera installé près du bureau de poste. Des réparations seront également effectuées au Carré.</p>



No de résolution  
ou annotation

**198-2020**

Une question personnelle est adressée sur le site Facebook de la Ville de Danville et monsieur le Maire, Michel Plourde, invite le citoyen à l'appeler pour de plus amples informations.

## **6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **6.1 Garage municipal – Modification des plans et devis – Mandat**

CONSIDÉRANT le rapport émis par MATH, solution d'ingénierie en date du 20 mars 2016 interdisant l'accès au secteur Nord du garage municipal de Danville en raison d'un risque élevé de défaillance structurale des poutres du toit;

CONSIDÉRANT l'étude des besoins du service dans l'éventualité où cette partie du garage est démolie et qu'une nouvelle partie est érigée;

CONSIDÉRANT les plans et devis effectués en 2016 par Lemay, Côté, architectes pour la réfection du garage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER la firme Lemay, Côté pour la préparation de nouveaux plans et devis tenant compte des besoins actuels du service et de la nécessité de démolir la partie Nord du garage municipal actuel.

ADOPTÉE

**199-2020**

### **6.2 MTQ – Demande d'étude - Circulation Alliance Magnésium et Chemin Noble**

CONSIDÉRANT l'annonce de démarrage du chantier de construction de l'usine d'Alliance Magnésium sur le chemin du Pinnacle;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Danville de trouver la solution la plus efficace pour la circulation des véhicules lourds qui se rendront au chantier;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'instant, lesdits véhicules lourds devront emprunter la rue du Carmel de l'intersection du Chemin du Pinnacle à la route 116;

CONSIDÉRANT l'existence du chemin Bennett;

CONSIDÉRANT les problématiques de circulation constatées au fil des ans pour les véhicules désirant emprunter la route 116 en provenance du Chemin Noble;

CONSIDÉRANT les accidents répertoriés au cours de la dernière année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par madame Ginette Pinard,  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au Ministère des Transports d'étudier les intersections Chemin Bennett, Chemin Noble et route 116 et rue Du Carmel et route 116 pour recommander la meilleure alternative pour simplifier et sécuriser la circulation de véhicules lourds et de véhicules routiers en provenance du Chemin du Pinnacle et du Chemin Noble vers la route 116.

La Ville de Danville précise que la construction et l'opération de l'usine d'Alliance Magnésium entrainera une circulation importante en provenance du Chemin du Pinnacle vers la route 116, par le biais de la rue du Carmel et du Chemin Bennett.

ADOPTÉE

### **6.3 Chutes Castelbar – Annonce de surveillance et d'émission de constats d'infraction**

Monsieur le Maire, Michel Plourde, annonce aux citoyens que suite à une rencontre tenue avec la Sûreté du Québec, la fréquentation des chutes Castelbar fera l'objet d'une surveillance policière accrue. Les gens qui fréquenteront les chutes et se stationneront en bordure de rue dans ce secteur seront donc passibles d'amendes et d'expulsion.

Le tout est soumis à titre d'information.

**200-2020**

### **6.4 Liste des interventions souhaitées auprès du Ministère des Transports – Adoption**

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue ce matin, le 8 juin 2020, entre les représentants de la MRC des Sources dont monsieur le Maire, Michel Plourde, fait partie et les responsables du Ministère des transports;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de cette rencontre, la Ville de Danville a été invitée à faire connaître les sujets et les dossiers dont souhaiterait discuter la Ville de Danville avec le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT la liste des dossiers présentée par monsieur le Maire, Michel Plourde;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la liste dont monsieur le Maire, Michel Plourde, a discutée au nom de la Ville de Danville avec le ministère des Transports.

Cette liste se compose des dossiers suivants :

- Chemin du Lac – Abaissement du niveau en collaboration avec le MRC- Mauricie-CD
- Route 249 entre Chemin Provencher et boul. du Conseil
- Route 116 est versus route 116 ouest -vitesse dans les zones près de la route 255
- Route 255 nord - direction Water – Intersection boul. Shipton (voie exclusive au virage à droite)
- Route 116 – intersection Daniel-Johnson – abaissement des trottoirs ou bande de béton
- Fossés et dalots de débordements vs- entretien des routes
- Pont au-dessus de l'ancien chemin de fer
- Étude Alliance Magnésium
- Route 116 ouest –intersection chemin Bennett – Disposition
- Route 255 – boul. Shipton – Intersection chemin Craig – Lumières flash jaune
- Route 116 ouest – Intersection chemin Noble – Flash jaune ou rouge

ADOPTÉE

201-2020

#### 6.5 Projet Eddynet – Branchement – Offre de service – Ingénieurs – Acceptation

CONSIDÉRANT la construction d'un bâtiment industriel par la Corporation de développement économique de Danville Inc. destiné à accueillir les activités d'Eddynet Inc.;

CONSIDÉRANT la desserte en services d'égouts devant être offerte par la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT les particularités de cette desserte;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme EXP en date du 22 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est un mandat d'accompagnement en cas de besoin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,  
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme EXP telle que proposée dans son offre du 22 mai 2020.

D'AUTORISER la directrice générale et le coordonnateur aux travaux publics à faire appel à la firme en cas de besoin.

ADOPTÉE

#### 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

202-2020

#### 7.1 Lot 4 079 252 – Dérogation mineure – Implantation de la résidence

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard des marges latérales à respecter pour l'implantation d'une résidence sur le lot 4 079 252 sis au 1394, route 116;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des marges latérales de 1 mètre chacune permettrait l'implantation d'une résidence sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE sans cette dérogation, l'implantation d'une maison serait difficile sur le nouveau lot que souhaite créer la propriétaire par la fusion du lot 4 079 252 et une partie du lot 4 242 930;

CONSIDÉRANT QUE par cette dérogation, la propriétaire du lot pourrait le désenclaver et permettre par la cession d'une partie du lot 4 242 930, la vente d'un terrain intéressant avec façade sur la route 116;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce lot pourrait permettre l'implantation d'une résidence dans le même axe que les autres résidences sises à proximité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun préjudice pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de cette dérogation pourrait rendre disponible à des fins de développement un terrain vacant actuellement non développable;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation autorisée par l'octroi de cette dérogation mineure permet la construction du lot dans des paramètres similaires à d'autres résidences déjà implantées sur la route 116;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis public émis et publié en date du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'absence de commentaires ou d'oppositions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,  
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER la dérogation mineure demandée en réduisant les marges latérales du nouveau lot qui sera créé par la fusion d'une partie du lot 4 242 930 et le lot 4 079 252 d'un mètre chacune.

ADOPTÉE

**203-2020**

**7.2 Lot 4 077 826 0 Hauteur du garage complémentaire isolé**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la hauteur du garage à construire sur le lot 4 077 826 portant l'adresse civique du 4, rue Letarte à Danville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la permission de construire un garage d'une hauteur de 16 pieds 10 pouces alors que la norme règlementaire prévoit une hauteur maximale de 15 pieds;

CONSIDÉRANT les bâtiments existants à proximité;

CONSIDÉRANT l'orientation du garage et son implantation;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de cette dérogation mineure ne causerait pas préjudice à l'égard du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire installer une porte de garage de 11 pieds de haut pour pouvoir entreposer une roulotte dans ledit garage;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le pignon du garage doit être à 16 pieds 10 pouces;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis public émis et publié en date du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'absence de commentaires ou d'oppositions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la dérogation mineure demandée.

DE PERMETTRE l'implantation d'un garage d'une hauteur de 16 pieds 10 pouces sur le lot 4 077 826.

ADOPTÉE

**204-2020**

**7.3 Lot 4 835 514 – Dérogation mineure – Agrandissement sur pieux de plus de 20 %**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée laquelle demande la permission de procéder à un agrandissement de la résidence existante de plus de 20 % à l'aide d'un agrandissement sur pieux;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'agrandissement est autorisée par la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation interdit un agrandissement d'une telle superficie sur pieux;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le fait de permettre cet agrandissement sur pieux au lieu de sur fondation ne causerait pas préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE de permettre l'agrandissement sur pieux ne dénature par le type de construction déjà existante sur le lot;

CONSIDÉRANT les mesures proposées par la propriétaire pour atténuer les impacts de cette autorisation satisfont les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'absence de voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis public émis et publié en date du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'absence de commentaires ou d'oppositions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée afin de permettre un agrandissement sur pieux de plus de 20 % de la superficie de la résidence à l'égard de la résidence existante sur le lot 4 835 514 sise au 115, rue Hélène à Danville.

ADOPTÉE

205-2020

**7.4 Lot 4 077 556 – PIIA – Changement de revêtement extérieur**

CONSIDÉRANT la demande de remplacement de revêtement extérieur formulée par le propriétaire du lot 4 077 556 sis au 116, rue Crown à Danville;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est régie par le Règlement d'Implantation et d'intégration Architectural de la Ville de Danville (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée vise à remplacer le revêtement de bois existant par un revêtement plus durable imitant par ailleurs le bois existant;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement existant doit, de toute façon, être remplacé;

CONSIDÉRANT l'échantillon du revêtement remis;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence de la résidence demeurera la même;

CONSIDÉRANT QUE cette modification réduira les coûts et le temps d'entretien de la résidence et permettra une meilleure conservation tout en préservant l'apparence actuelle dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT la volonté du propriétaire de préserver le caractère patrimonial de la résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis public émis et publié en date du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'absence de commentaires ou d'oppositions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert,  
Appuyée par madame Nathalie Boissé,  
IL EST RÉSOLU

DE PERMETTRE le remplacement du revêtement extérieur de la résidence par le matériel proposé par le propriétaire.

ADOPTÉE

206-2020

**7.5 Lot 6 284 614 – Gaétan Drouin – Vente d'une partie de terrain – Autorisation**

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Gaétan Drouin, propriétaire du lot 6 284 614, pour acquérir une partie de l'emprise du Chemin Haslett Sud pour pouvoir doter sa propriété de nouvelles installations septiques conformes;

CONSIDÉRANT QUE la superficie requise pour effectuer son projet est d'environ 800 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la vente d'une telle superficie de l'emprise du Chemin Haslett sud ne nuira pas à la desserte routière offerte par ce chemin;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE monsieur Drouin assumera tous les frais relatifs à l'établissement de l'emprise exacte acquise incluant les frais d'arpentage et les frais notariés relatifs à la vente;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est d'une valeur de 2 080 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU

DE VENDRE une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup> à monsieur Gaétan Drouin, propriétaire du lot 6 284 614 pour une somme de 2 080 \$, plus les taxes applicables.

DE MANDATER monsieur le Maire, Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, pour signer tous les documents requis pour la vente.

ADOPTÉE

#### **7.6 Règlement numéro 210-2020 autorisant les poules urbaines – Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Pitre à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 210-2020 autorisant, à certaines conditions, les poules urbaines sur l'ensemble du territoire de la Ville de Danville.

Ce projet de règlement autorisera l'élevage de poules pondeuses en milieu résidentiel, le tout suivant les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme auxquels se sont joints un représentant des citoyens désirant élever des poules et un représentant du comité agro-rural de la Ville de Danville pour étudier ce dossier.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population. Il sera disponible sur le site internet de la Ville de Danville suite à son adoption.

#### **7.7 Règlement numéro 211-2020 relatif à la gestion des chats – Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par madame Nathalie Boissé à l'effet qu'elle-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 211-2020 relatif à la gestion des chats sur l'ensemble du territoire de la Ville de Danville.

Ce projet de règlement ajoutera des dispositions concernant la gestion des chats sur le territoire de la Ville de Danville. Par ce règlement, les propriétaires de chat devront se procurer une licence, qui sera à vie, pour leur chat stérilisé. L'adoption de ces dispositions permettra à la Ville de gérer la présence de chats errants sur son territoire.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population. Il sera disponible sur le site internet de la Ville de Danville suite à son adoption.

#### **8.0 SERVICE INCENDIE**

##### **8.1 Rapport du mois de mai 2020**

La directrice générale dépose le rapport du mois de mai 2020 produit par le directeur du service de sécurité incendie.

Le tout est soumis à titre d'information.

##### **8.2 Entente intermunicipale – Autorisation de renouvellement (reporté)**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

**207-2020**

#### **9.0 DEMANDES DIVERSESThe Record – Publication spéciale – Bal de finissants**


CONSIDÉRANT l'offre reçue de The Record pour une publication spéciale pour souligner la terminaison des études des élèves de la Région en cette période de pandémie;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Danville de souligner la persévérance scolaire des étudiants de la polyvalente L'Escale et du Régional High School de Richmond;

CONSIDÉRANT QU'il importe de souligner la graduation des élèves du cinquième secondaire de ces écoles;

CONSIDÉRANT la possibilité de le faire en cette période de pandémie par le biais de cette offre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p><b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>DE DONNER suite à l'offre de The Record pour la publication dédiée à souligner la graduation des élèves de cinquième secondaire en cette période de pandémie.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p>
<p><b>208-2020</b></p>	<p><b>9.2 The Record et les Actualités – Fête du Canada</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre reçue de The Record et du journal Les Actualités pour une publication spéciale pour souligner la Fête du Canada;</p> <p>CONSIDÉRANT la possibilité de souligner cette fête en cette période de pandémie par le biais de cette offre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, <b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>DE DONNER suite à l'offre de The Record et du Journal les Actualités pour la publication dédiée à souligner la Fête du Canada en cette période de pandémie.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p>
<p><b>209-2020</b></p>	<p><b>9.3 Les Actualités – St-Jean-Baptiste – Publication</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre reçue du journal Les Actualités pour une publication spéciale pour souligner la Fête nationale et la St-Jean Baptiste;</p> <p>CONSIDÉRANT la possibilité de souligner cette fête en cette période de pandémie par le biais de cette offre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Ginette Pinard, <b>IL EST RÉSOLU</b></p> <p>DE DONNER suite à l'offre du Journal les Actualités pour la publication dédiée à souligner la Fête nationale et la St-Jean Baptiste en cette période de pandémie.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<p><b>9.4 Symposium des Arts de Danville – Annulation de l'édition et demande d'appui</b></p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, informe les citoyens que, c'est à regret, que le Symposium des Arts de Danville se voit contraint d'annuler son événement cette année en raison de la pandémie COVID-19. Le Symposium des Arts sera certainement de retour l'an prochain. Le comité ne peut prendre le risque d'engendrer d'autres dépenses pour préparer l'évènement si les contraintes liées à la gestion de la pandémie sont maintenues ou bonifiées.</p> <p>Une demande de soutien financier est tout de même adressée à la Ville de Danville car des frais ont été engendrés pour la planification et les engagements déjà souscrits pour ledit évènement. Les membres du conseil prendront le temps d'analyser cette demande lors de leur prochain atelier.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Jean-François Girardin demande si nous avons une date pour les tests de fumée pour le projet Stanley, Brochu. La directrice générale indique que les tests devraient être réalisés d'ici deux semaines. Il est encore difficile de déplacer les compagnies en raison de la COVID mais elle espère que le tout sera complété sous peu.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que Sanyvan fut mandaté le 25 mai dernier.</p> <p>Un citoyen demande sur quelle plateforme, les citoyens peuvent poser leurs questions? Sur les sites facebook de la Ville de Danville et celui de Canal Info +.</p>
	<p><b>9.0 CORRESPONDANCE</b></p> <p>Le Maire, Michel Plourde et la directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> <p>Ils informent la population que la bibliothèque ouvre ses portes sous peu. Les citoyens sont invités à prendre connaissance des diffusions faites en ce sens sur le site internet de la Ville</p>



No de résolution  
ou annotation

de Danville. Les citoyens peuvent également réserver des volumes par le biais de Réseau Biblio.

### 11 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Ginette Pinard et messieurs Jean-Guy Dionne, Jean-Guy Laroche, Simon Chênevert et Daniel Pitre déposent leurs rapports.

Les rapports seront disponibles sur le site internet de la Ville de Danville.

### 12 VARIA

Aucun point n'est traité à cet item.

### 13 ÉVÈNEMENTS À VENIR

La prochaine assemblée sera lundi, le 29 juin 2020 à 19 heures. Selon toute probabilité, la séance sera à huis clos. Le conseil prendra donc les dispositions pour diffuser la séance sur Facebook. Un avis sera émis en temps opportun et les membres du conseil pourront prendre les questions du public.

### QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-François Beauregard demande si l'inspectrice municipale est au travail et s'il y a un suivi des dossiers de nuisances?

L'inspecteur municipal est-il présent à la Ville? Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que l'inspectrice municipale a travaillé en télétravail mais qu'elle est de retour depuis trois semaines au bureau municipal. Elle peut toujours être rejointe par téléphone ou courriel.

Monsieur Lebrun demande si la Ville prévoit refaire la chaussée sur la rue Crown :

Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique les travaux à venir sur cette rue et les échéanciers. Comme les réseaux d'égouts et d'aqueduc doivent être refaits dans un horizon de deux à quatre ans, il serait inopportun de refaire la chaussée actuellement. Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique les travaux à venir sur le réseau d'aqueduc et leurs impacts sur les rues du périmètre urbain notamment sur la rue Crown.

Madame Danielle Pilon demande quel sera le matériel utilisé pour recouvrir la maison dont il a été question dans la demande de PIIA? La directrice générale indique que ce sera du bois d'ingénierie.

Madame Pilon demande si le centre Mgr Thibault est ouvert ou sera ré ouvert à la population cet été? Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que le centre Mgr Thibault est fermé et qu'il est peu probable que le centre Mgr Thibault ouvre cet été dans le contexte actuel des restrictions et mesures sanitaires édictées en raison de la pandémie Covid-19. Le centre sera ouvert pour la tenue des camps de jour organisés par la Ville de Danville et vu la présence des enfants, il sera hasardeux de permettre l'utilisation du centre

Monsieur Jean-François Beauregard demande si la Ville fera le suivi de certains dossiers de nuisances et d'insalubrité. Monsieur le Maire, Michel Plourde, invite le citoyen à communiquer avec la Ville tout en précisant que la Ville assure le suivi de ces dossiers malgré la pandémie. La directrice générale précise que la Ville fait le suivi des dossiers et que malheureusement dans certains cas, les délais sont longs.

Un citoyen demande qui est propriétaire du terrain vacant sis sur la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> avenue? Monsieur le Maire, invite le citoyen à communiquer avec les bureaux administratifs pour obtenir les informations demandées.

### MOT DE FERMETURE

Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce le mot de fermeture.

210-2020

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER l'assemblée à 20 h 42

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette  
Directrice générale